

LES ENQUÊTES DE M. DE MORTAGNE, BOURREAU

Andrea H. Japp

# Le Brasier de Justice



Flammarion

Extrait de la publication

LES ENQUÊTES DE M. DE MORTAGNE, BOURREAU

# Le Brasier de Justice

XIV<sup>e</sup> siècle. Une province de France apeurée. Des enfants assassinés sans que nul ne parvienne à déjouer les manœuvres du meurtrier. Comment arrêter ces crimes abominables ? Qui osera s'atteler à cette tâche redoutable ?

Hardouin cadet-Venelle, un être différent au masque de cuir noir, dont la mort est le métier, s'y risquera-t-il ? Qu'il soit bourreau l'aidera-t-il pour mener l'enquête ?

Comment concilier cette soif de vérité et le fait qu'il torture et tue au nom de la loi ? Les voix qui le hantent proviennent-elles des ténèbres où errent ses victimes ? L'une d'elles, Marie de Salvin, jeune femme éblouissante qu'il a brûlée vive, ne le quitte plus. Quant à Évangeline, exécutée pour meurtre, découvrira-t-il la preuve posthume de son innocence ?

Des interrogations auxquelles il devra répondre dans un face-à-face de feu et de sang. Une quête qui le conduit à perdre son âme en tentant d'obtenir justice pour celle des autres.

*Le Brasier de Justice* est la première aventure de cadet-Venelle, bourreau du Moyen Âge cherchant à rétablir la justice de Dieu quand celle des hommes vacille.

*Andrea H. Japp est une des reines du roman policier français. Auteur de nombreux best-sellers, elle a publié chez Flammarion une série médiévale à succès, Les Mystères de Druon de Brévaux.*

Flammarion

## Le Brasier de Justice

DU MÊME AUTEUR

- La Bostonienne*, Éditions du Masque, 1991.  
*Elle qui chante quand la mort vient*, Éditions du Masque, 1993.  
*La Petite Fille au chien jaune*, Éditions du Masque, 1993.  
*Meurtres sur le réseau*, Éditions du Masque, 1994.  
*La Femelle de l'espèce*, Éditions du Masque, 1996 ; Le Livre de poche, 1997.  
*La Parabole du tueur*, Éditions du Masque, 1996.  
*Le Sacrifice du papillon*, Éditions du Masque, 1997 ; Le Livre de poche, 1999.  
*Autopsie d'un petit singe*, Éditions du Masque, 1998.  
*Histoires masquées : Alien Base*, Hachette jeunesse, 1998.  
*Le Septième Cercle*, Flammarion, 1998 ; J'ai lu, 1999.  
*Dans l'œil de l'ange*, Éditions du Masque, 1998.  
*Délires en noir* (avec Thierry Hoquet et Romain Mason), Éditions du Masque, 1998.  
*La Voyageuse*, Flammarion, 1999 ; J'ai lu, 2001.  
*La Raison des femmes*, Éditions du Masque, 1999.  
*Entretiens avec une tueuse*, Éditions du Masque, 1999 ; Le Livre de poche, 2001.  
*Le Silence des survivants*, Éditions du Masque, 1999 ; Le Livre de poche, 1999.  
*Intégrale*, Volume I, Éditions du Masque, 2000.  
*Et le désert...*, Flammarion, 2000 ; J'ai lu, 2002.  
*Petits Meurtres entre femmes*, inédit, J'ai lu, 2001.  
*Le Ventre des lucioles*, Flammarion, 2001 ; J'ai lu, 2002.  
*De l'autre, le chasseur*, Éditions du Masque, 2002.  
*La Dormeuse en rouge et autres nouvelles*, J'ai lu, coll. « Librio noir », 2002.  
*Portrait de femmes de tueur* (avec Katou), EP Éditions, 2002.  
*Le Denier de chair*, Flammarion, 2002 ; J'ai lu, 2004.  
*Contes d'amour et de rage*, Éditions du Masque, 2002.  
*Un violent désir de paix*, Éditions du Masque, 2003 ; Le Livre de poche, 2006.  
*Le Syndrome de Münchhausen* (avec Katou), EP Éditions, 2003.  
*La Saison barbare*, Flammarion, 2003 ; J'ai lu, 2005.  
*Enfin un long voyage paisible*, Flammarion, 2005.

*Suite en page 415*

Andrea H. Japp

## Le Brasier de Justice

*Les enquêtes de M. de Mortagne, bourreau*

Flammarion

© Flammarion, 2011  
ISBN : 978-2-0812-7833-2

« Tout ce qui est au-delà de la mort simple, me semble pure cruauté, et notamment à nous qui devrions avoir respect d'envoyer les âmes en bon état, ce qui ne se peut, les ayant agitées et désespérées par tourments insupportables. »

Montaigne (1533-1592),  
au sujet de la torture.





Pour You, preux et doucet petit mi, toujours.  
*Animula blandula.*



## LISTE DES PERSONNAGES PRINCIPAUX

À Mortagne-au-Perche :

HARDOUIN CADET-VENELLE, dit monsieur Justice de Mortagne : bourreau.

BERNADINE : sa servante, veuve de bourreau.

ARNAUD DE TISANS : sous-bailli de Mortagne.

ADELIN D'ESTREVERS : grand bailli d'épée du Perche.

ÉVANGELINE CAQUET : simple, employée par Muriette Lafoi.

À Nogent-le-Rotrou ou alentours :

ANTOINE MÉCHAUD : mire de la ville.

BLANCHE : sa belle-fille.

MAÎTRESSE HASE : aubergiste de la Hase Guindée.

CONSTANCE DE GAUSBERT : mère abbesse des Clairets.

GUY DE TRAIS : bailli de Nogent-le-Rotrou.

MADELEINE FROMENTIN, ÉLOI TALON, ALPHONSE FORTIN,

ADÈLE BAUBETTE née Sarpin : serviteurs ou anciens serviteurs de Garin et Muriette Lafoi.

BÉATRICE DE VIGONRIN : baronne mère.

MAHAUT DE VIGONRIN : sa belle-fille, baronne.

## LE BRASIER DE JUSTICE

AGNÈS DE MALEGNEUX : fille de Béatrice.

EUSTACHE DE MALEGNEUX : mari d'Agnès.

Personnages historiques :

PHILIPPE LE BEL, CLÉMENT V, GUILLAUME DE NOGARET,  
CATHERINE DE COURTENAY, ISABELLE DE VALOIS, CHARLES  
DE VALOIS, JEAN II DE BRETAGNE.

# I

## *Mortagne-au-Perche<sup>1</sup>, août 1305*



Par dérogation de Mgr Charles de Valois\*, frère du roi Philippe le Bel\*, transmise au sous-bailli<sup>2</sup> de Mortagne, le duel judiciaire avait été autorisé. Messire Charles ne s'intéressant que de très loin aux comtés d'Alençon et du Perche qu'il avait reçus en apanage de son frère deux ans plus tôt, et surtout pour en dépenser sans compter les revenus, la missive avait mis plus de trois mois à être rédigée et à parvenir au sous-bailli, Arnaud de

---

1. La ville se nommait à l'époque Mortaigne. L'origine de ce nom pourrait être *Comitis Mauritaniae*, un lieu de stationnement d'une unité maure de l'armée romaine, bien que cette hypothèse fasse débat. En revanche, une présence mérovingienne est attestée dès le v<sup>e</sup> siècle. Mortagne fut ensuite un fort afin de freiner les invasions normandes. Puis les comtes de Rotrou, remarquables politiques, louvoyèrent entre le duché de Normandie et le royaume de France, jusqu'à l'alliance de Rotrou III avec Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie. En 1226, lorsque la lignée des Rotrou s'éteignit, Mortagne et le comté du Perche furent rattachés à la couronne de France.

2. Les comtés du Perche et d'Alençon étaient sous le contrôle d'un grand bailli d'épée, aidé d'un bailli (ou lieutenant) de robe courte. Les châtellenies, telle celle de Mortagne, étaient en général des sous-baillages.

Tisans, chargé de veiller au respect « de l'honneur et des us ». Certes, Arnaud de Tisans avait subi les critiques de l'évêque de Séez qui condamnait, au nom de l'Église, cette pratique jugée barbare<sup>1</sup> après qu'elle eut connu de beaux jours un siècle plus tôt. D'un autre côté, il n'allait pas se mettre à dos Mgr de Valois, son suzerain direct, dont les emportements étaient célèbres, ni même le grand bailli d'épée<sup>2</sup>, Adelin d'Estrevers.

Estrevers faisait partie de ces hommes que Tisans aurait volontiers vus sous les traits de grand inquisiteur. Existaient à ses yeux Dieu, le roi et la loi, rien avant ni après. Or le roi était le représentant laïc de Dieu sur Terre et le détenteur de la loi. En d'autres termes, la vie de messire d'Estrevers se résumait au service du roi, donc de son frère. Les rares fois où il s'était entretenu avec lui, Tisans s'était toujours senti mal à l'aise. Couvait une sorte de passion glaciale et implacable dans les yeux d'un bleu presque blanc du grand bailli d'épée. Arnaud de Tisans ne pouvant, ne tenant guère à s'y opposer, le duel aurait donc lieu, devant quatre témoins de belle réputation, sans compter lui-même, le bourreau et la plaignante, Marie de Salvin, en la salle d'armes du château de Mortagne, au jour levé. Deux belligérants, Salvin et Faussay, tous deux de petite mais bonne noblesse, l'un accusant l'autre du viol de son épouse, Marie, l'autre

---

1. Le duel judiciaire faisait partie de l'ordalie ou jugement de Dieu. D'autres épreuves physiques ont été imaginées afin de déterminer la culpabilité ou l'innocence des accusés : fer rouge, immersion dans l'eau glacée, etc. Celui qui s'en sortait indemne était jugé innocent. L'ordalie sortit d'usage au XI<sup>e</sup> siècle pour être condamnée par le concile de Latran IV en 1215. Toutefois, le dernier duel judiciaire eut lieu en 1386, sous le règne de Charles VI. En revanche, les duels d'honneur persistèrent jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

2. Le plus éminent représentant du roi dans les comtés du Perche et d'Alençon.

criant à la calomnie et à la machination. Marie de Salvin, quant à elle, était de haut <sup>1</sup>.



Arnaud de Tisans avait écouté les protagonistes. Mme de Salvin, la femme violente, une magnifique créature d'à peine vingt-cinq ans, avait juré devant Dieu, la main posée sur les quatre Évangiles, que Jacques de Faussay avait réclamé hospitalité pour la nuit, profitant d'une absence de son époux, Charles de Salvin, parti à la chasse. Les deux hommes se connaissaient, aussi avait-elle accédé sans défiance à sa requête. Jacques de Faussay avait fait irruption dans sa chambre, au plein de la nuit, et l'avait violée d'horrible façon <sup>2</sup>.

Faussay, la petite trentaine, réputé fine lame, avait également juré : certes, Mme de Salvin lui avait offert l'hospitalité mais jamais, au grand jamais, il n'avait manqué de respect envers elle, même si, au cours du souper <sup>3</sup>, il avait eu le sentiment de ne pas lui être déplaisant.

Charles de Salvin accordait, lui, toute foi à la parole de son épouse qu'il adorait.

Par honnêteté, compassion d'homme vieillissant aussi, Arnaud de Tisans avait tenté de dissuader le mari, de le convaincre de s'en remettre à un jugement bien de ce monde et non à ce duel. Charles de Salvin approchait

---

1. Abréviation de « haut lignage ».

2. Le viol était puni de mort au Moyen Âge, même celui des prostituées. Encore fallait-il qu'il soit prouvé !

3. Le dîner ou le souper constituait le premier repas de la journée. En réalité, on « soupait » à chaque repas, puisqu'on servait de la soupe. « Dîner » devint ensuite notre actuel déjeuner et « souper » notre « dîner ».

de la cinquantaine et n'avait rien d'un pétulant bretteur<sup>1</sup>, contrairement à son opposant. Cependant, Salvin s'était obstiné, certain que Dieu reconnaîtrait l'outragé innocent.



Le duel à outrance<sup>2</sup> ne dura que quelques minutes. Le mari se traînait, esquissant avec peine les feintes de son adversaire, léger quoique puissant. Les coups du premier manquaient de force, d'habileté et, soudain, la lame de Jacques de Faussay s'enfonça dans sa gorge. Un flot carmin s'écoula sur son pourpoint. Il tituba, un air d'étonnement sur le visage, puis s'écroula.

Marie de Salvin se leva du banc où elle avait pris place, à côté des témoins, la terreur dans le regard. Elle plaqua une main fine sur ses lèvres, afin d'étouffer le cri qui montait dans sa gorge. Dieu avait jugé son époux coupable. En d'autres termes, elle avait proféré des mensonges à l'égard de Jacques de Faussay, terni d'inacceptable façon sa réputation et tenté de le faire occire.

La peine qui lui échoirait était connue : brûlée vive.



Arnaud de Tisans jeta un long regard au bourreau, M. Justice de Mortagne, Hardouin cadet-Venelle de son véritable nom. Sa réputation d'artiste de la mort s'était propagée bien au-delà des frontières de leur comté et nul

---

1. Qui se bat souvent à l'épée.

2. Devant se terminer par la mort d'un des deux combattants.



ne savait décoller<sup>1</sup> avec autant d'adresse que cet homme étrange aidé de son épée à feuille<sup>2</sup>, baptisée *Enecatrix* – « celle qui donne la mort ». Des condamnés d'importance, auxquels on accordait un dernier privilège – celui de mourir vite – le faisaient mander<sup>3</sup> de tout le royaume, parfois même de plus loin.

Le visage gainé de fin cuir noir se tourna vers le sous-bailli, et M. Justice de Mortagne hocha imperceptiblement la tête.

---

1. Trancher le col, le cou.

2. Épée à deux mains, avec une lame mince et large, réservée aux décapitations.

3. Des condamnés « privilégiés » firent appel à un bourreau de leur choix, même d'un royaume étranger, pour leur décapitation. Ainsi, Ann Boleyn requit l'office d'un bourreau français.



## II

*Mortagne-au-Perche, septembre 1305*



Durant les semaines qui suivirent, Marie de Salvin fut tenue au cachot, sans excessive dureté, Arnaud de Tisans ayant toujours éprouvé une aimable faiblesse pour les représentantes de la gent faible, quel que fût leur lignage.

Jamais la jeune femme ne revint sur ses déclarations, pas même pour que son supplice soit transformé en décapitation, ainsi que son rang le lui pouvait concéder. Elle maintint sa version avec force : profitant de son sommeil, Jacques de Faussay l'avait violée, exigeant d'elle d'innombrables actes bordeleux, lui tirant les cheveux avec violence et la giflant lorsqu'elle tentait d'appeler à l'aide. La fermeté, mais surtout le manque de finesse de cette femme qui aurait dû mentir afin de s'épargner le bûcher, troublèrent le sous-bailli Arnaud de Tisans. Néanmoins, il eût fallu être privé de sens – et surtout bien maladroit – pour mettre en cause le jugement de Dieu, même s'il était passé de mode.



Marie de Salvin se leva de sa paillasse dès qu'elle entendit le raclement de la clef dans la serrure. D'un geste inconscient, elle dépoussiéra le bas de sa cotte<sup>1</sup>. Dans sa générosité, Arnaud de Tisans lui avait concédé un change complet de vêtements, ainsi qu'un seau d'eau au matin afin de procéder à ses ablutions. Cela étant, après plusieurs semaines d'enfermement dans cette geôle au sol de terre battue, ses deux chaines<sup>2</sup> et cottes étaient aussi crasseux les uns que les autres.

Un homme d'une belle minceur musclée, si grand qu'il devait incliner la tête afin de ne pas se cogner à la voûte de pierre, pénétra. Sans un mot, il la salua bas et déposa d'un geste doux sur la paillasse la robe beige, trempée dans le soufre, des condamnés au bûcher<sup>3</sup>. Marie inspira bouche entrouverte et se signa en détaillant le masque de cuir noir<sup>4</sup>, le gipon<sup>5</sup> rouge afin que les éclaboussures de sang s'y remarquassent moins. Le bourreau<sup>6\*</sup>. Il mit un genou en terre et baissa la tête en joignant les mains, implorant d'une voix très grave :

— Madame, ma sœur en Jésus-Christ, j'ai la charge de vous ôter la vie au demain. Je vous en demande humblement le pardon. Me l'accordez-vous ?

— Oui-da. Sachez, monsieur, que je n'ai point menti.

Le bourreau se releva avec lenteur et déclara d'un ton triste :

---

1. Robe ou longue tunique.

2. Chemise longue que l'on portait à même le corps, sous les vêtements ou la nuit.

3. L'objet de ce traitement était bien sûr que le vêtement s'enflamme plus vite.

4. Les bourreaux portaient un masque leur couvrant le visage. Cette précaution est en contradiction avec l'obligation qu'ils avaient de porter une pièce de tissu à la manche, indiquant leur charge. Caste méprisée, ils ne souhaitaient pas être reconnus. De plus, on évitait ainsi que des proches de condamnés ne les soudoient.

5. Sorte de pourpoint lacé sur le côté.

6. Ou bourrel, de « bourrer » : maltraiter. Nous a également laissé « bourrèlement » : souffrance torturante.

DU MÊME AUTEUR (suite de la page 4)

- Sang premier*, Calmann-Lévy, 2005 ; Le Livre de poche, 2006.  
*La Dame sans terre*, tome I, *Les Chemins de la bête*, Calmann-Lévy, 2006 ; Le Livre de poche, 2007.  
*La Dame sans terre*, tome II, *Le Souffle de la rose*, Calmann-Lévy, 2006 ; Le Livre de poche, 2007.  
*La Dame sans terre*, tome III, *Le Sang de grâce*, Calmann-Lévy, 2006 ; Le Livre de poche, 2007.  
*Monestarium*, Calmann-Lévy, 2007 ; Le Livre de poche, 2009.  
*Un jour, je vous ai croisés*, nouvelles, Calmann-Lévy, 2007.  
*La Dame sans terre*, tome IV, *Le Combat des ombres*, Calmann-Lévy, 2008 ; Le Livre de poche, 2009.  
*La Croix de perdition*, Calmann-Lévy, 2008.  
*Dans la tête, le venin*, Calmann-Lévy, 2009.  
*Cinq Filles, Trois Cadavres, mais plus de volant*, Marabout, 2009.  
*Une ombre plus pâle*, Calmann-Lévy, 2009.  
*La Mort, simplement*, Calmann-Lévy, 2010.  
*Les Mystères de Druon de Brévaux*, tome I, *Aesculapius*, Flammarion, 2010.  
*Les Mystères de Druon de Brévaux*, tome II, *Lacrimae*, Flammarion, 2010.  
*Les cadavres n'ont pas froid aux yeux*, Marabout, 2011.  
*Les Mystères de Druon de Brévaux*, tome III, *Templa Mentis*, Flammarion, 2011.

Composition et mise en page



N° d'édition : N.01ELIN000188.N001  
Dépôt légal : octobre 2011